

La mobilité BioGNV,

un levier pour la transition écologique
et le développement des petites villes

Pour retrouver l'interlocuteur
GRDF en charge de votre territoire
<http://www.grdf.fr/contacts-gnv>

Pour contacter APVF

Sacha Bentolila,
Conseiller Environnement,
06 98 43 57 96

sbentolila@pvf.asso.fr

Conception, Réalisation MISTIGRIS – septembre 2021



Édito



Christophe Bouillon,
président de l'Association
des Petites Villes de France
(APVF),
Maire de Barentin

La crise que nous traversons, en plus de montrer la réactivité et l'inventivité des acteurs locaux, rappelle la nécessité de préserver notre biodiversité pour se prémunir contre l'émergence de nouvelles épidémies. C'est à partir des territoires que nous créerons un monde d'après plus écologique. C'est pourquoi l'APVF plaide aux côtés de son partenaire, GRDF, pour l'émergence d'une économie verte et locale fondée sur les énergies renouvelables comme le biogaz qui permettent de décarboner nos déplacements tout en favorisant l'économie circulaire et le développement de nos territoires. **Le rôle des collectivités mais aussi des acteurs privés comme GRDF est essentiel dans l'émergence de ces nouvelles filières.** Cette fiche co-réalisée avec GRDF doit permettre aux acteurs locaux d'appréhender tous les enjeux de la mobilité BioGNV et d'accélérer par là même la transition écologique de leur territoire.

Présentation APVF :

L'Association des Petites Villes de France, présidée par Christophe Bouillon, fédère les villes de 2500 à 25000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire, la mobilité mais aussi la transition écologique.



Laurence Poirier-Dietz,
directrice générale de GRDF

La transition écologique de la mobilité est au cœur des problématiques des petites villes, actrices pivot de la coopération entre le monde rural et les grandes agglomérations. C'est un sujet multi-dimensionnel qui implique des défis environnementaux, économiques et de santé publique. Le BioGNV est une solution de mobilité qui répond à ces différents enjeux, en émettant notamment 80 % de CO₂ de moins que le diesel, tout en participant à ancrer une économie circulaire locale et à développer des coopérations entre territoires urbains et ruraux. C'est pourquoi **GRDF, fort de son engagement en faveur de la transition énergétique et de son ancrage dans les territoires, accompagne les collectivités locales qui souhaitent adopter cette solution vertueuse.** Et c'est la raison pour laquelle, avec l'Association des Petites Villes de France, nous avons pensé ce livret pour présenter les bénéfices environnementaux et économiques du BioGNV et vous proposer des leviers concrets d'actions et d'accompagnement possibles, pour agir ensemble, dès maintenant.

Présentation GRDF :

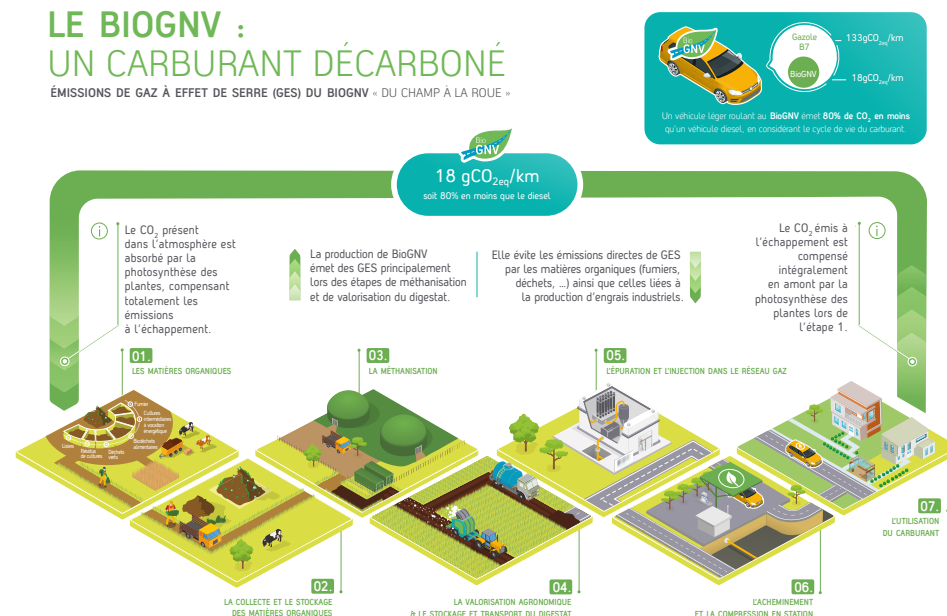
GRDF distribue le gaz à 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer. De par ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient un réseau de distribution de gaz de 202759 km pour le compte des collectivités.

QU'EST-CE QUE LE BIOGNV ?

Le BioGNV (BioGaz Naturel Véhicule), c'est l'usage comme carburant, du biométhane, un gaz renouvelable, produit localement à partir de déchets organiques. De nombreuses petites villes ont déjà choisi cette alternative aux carburants classiques.

LE BIOGNV : UN CARBURANT DÉCARBONÉ

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU BIOGNV - DU CHAMP À LA ROUE -



Un atout pour atteindre des objectifs fixés par la loi :

Le BioGNV est l'une des meilleures technologies à disposition des villes pour s'inscrire efficacement dans les trajectoires européennes et nationales de décarbonation du transport, en particulier pour les véhicules lourds. C'est un carburant 100 % renouvelable qui répond aux différents objectifs politiques et législatifs de transition énergétique :

- la Directive RED II qui fixe un objectif d'augmentation de la part de biocarburant avancé distribué en Europe ;
- la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et l'obligation d'acquisition de véhicules lourds à faibles émissions ;
- la Loi d'Orientation des Mobilités qui vise une décarbonation complète des transports en 2050 et impose aux collectivités territoriales d'acquiescer des véhicules à faibles émissions à hauteur de 30 % de la flotte renouvelée annuellement, dès 2021 pour les véhicules de moins de 3,5 t et de 50 % pour les bus et cars dès maintenant.

Des bénéfices environnementaux et économiques avérés dans les petites villes de France

■ Le BioGNV est une solution vertueuse notamment en termes de santé publique :

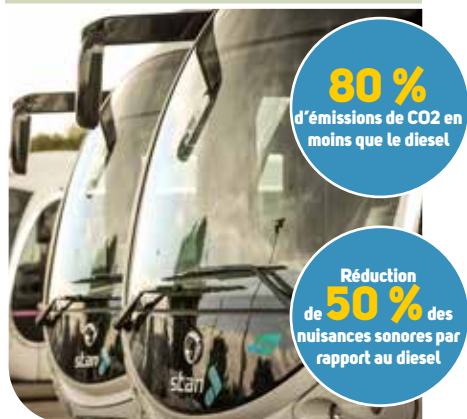
• Moins de pollution :

les véhicules BioGNV émettent peu de particules fines et d'oxyde d'azote par rapport aux véhicules alimentés en carburants classiques, ce qui est bénéfique pour la qualité de l'air.

• Moins de bruit :

les véhicules BioGNV améliorent le confort en ville en étant 50 % plus silencieux que les véhicules alimentés en carburant classique.

En tenant compte du cycle complet du véhicule, une étude de l'IFPEN a démontré que le BioGNV disposait d'un des meilleurs bilans carbone (bilan carbone quasi-neutre) parmi les solutions de mobilité alternatives (véhicules hybrides, électriques, etc.)



■ Un atout pour le développement des territoires :

• La production de biométhane participe au développement de l'économie circulaire locale en valorisant des déchets organiques sous forme d'énergie et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un moyen pour l'activité agricole de s'ancrer dans l'économie locale, tout en apportant un revenu complémentaire aux agriculteurs.

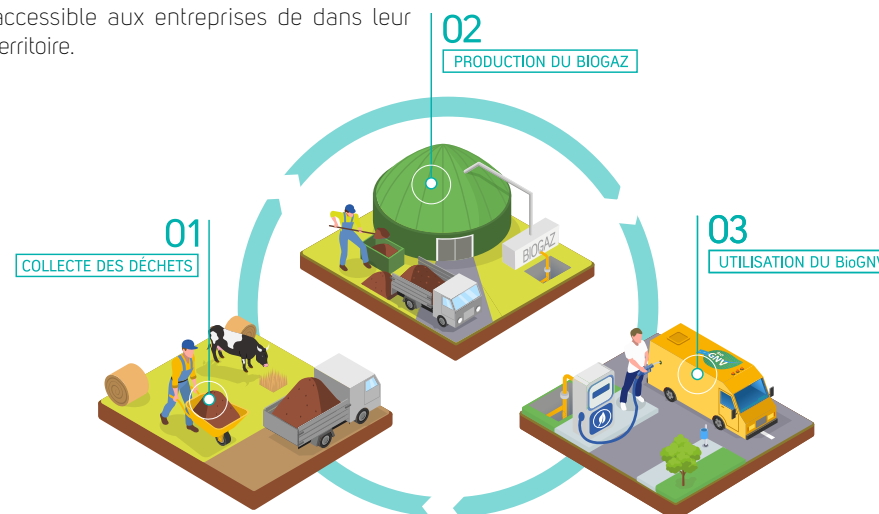
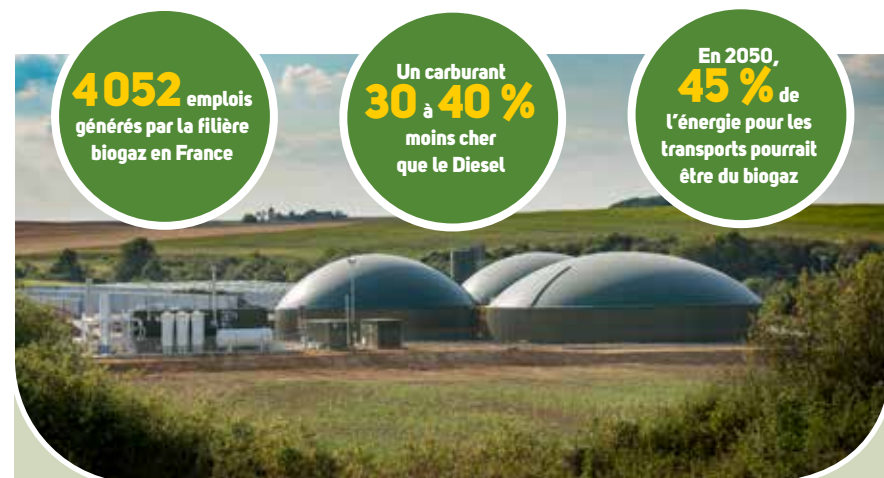
On estime que La filière biogaz a créé en 2018, 4052 emplois directs et indirects et devrait en créer plus de 53000 d'ici 2030.

• Des économies pour les territoires, leurs habitants et les acteurs économiques locaux : un véhicule au BioGNV est économiquement compétitif, présentant un prix de revient égal aux véhicules diesel, puisque le léger surcoût de l'acquisition étant vite compensé par le prix du BioGNV, 30 à 40 % moins cher que le diesel. De plus, les coûts de maintenance de la flotte sont eux équivalents à ceux d'un véhicule diesel classique.

Ses qualités écologiques, son autonomie et son coût d'exploitation font du BioGNV la solution, disponible immédiatement et éprouvée largement expérimentée, la plus adaptée pour les acteurs engagés dans la transition énergétique tout en améliorant leur compétitivité. Il est une source d'emplois non délocalisables et d'attractivité pour des petites villes qui ont été touchées de plein fouet par la désindustrialisation.

C'est pourquoi il est donc essentiel que les politiques publiques locales accompagnent le développement du BioGNV pour le rendre accessible aux entreprises de dans leur territoire.

Le BioGNV est un véritable projet local dans lequel chaque acteur du territoire ajoute de la valeur et stimule l'économie : les habitants contribuent à la création de biométhane grâce à leurs déchets organiques, les agriculteurs méthaniseurs fabriquent du biométhane, valorisé comme biocarburant en ville et bénéficiant ainsi à tous ses habitants.



COMMENT DÉVELOPPER LE BIOGNV SUR SON TERRITOIRE ?

De nombreuses villes de tailles variées ont déjà choisi le BioGNV. Comment aider à la mise en place concrète de ces projets ? Exemples et témoignages.

Rôle de l'échelon communal

Au-delà de l'accompagnement des projets de méthanisation pour produire localement du biogaz ou du développement d'un réseau de transport au BioGNV, la ville peut jouer un rôle important en actionnant plusieurs leviers :

- **Collecter et transformer les biodéchets de la ville pour créer du biométhane**, l'utiliser comme BioGNV, c'est inscrire concrètement la commune dans une économie circulaire.
- **Contribuer à l'ouverture d'une station BioGNV ouverte au public** : la ville peut mettre à disposition du patrimoine foncier pour la construction d'une station d'avitaillement.
- **Proposer des avantages concrets aux utilisateurs de véhicules propres** : la possibilité de livrer en zone piétonne, à des horaires étendus ou de stationner gratuitement ou encore, attribuer un critère différenciant de transport « faibles émissions » sont des avantages pratiques qui encourageront les professionnels et particuliers à favoriser le BioGNV.
- **S'affirmer comme moteur de la transition écologique** : en choisissant des bus urbains et véhicules municipaux alimentés au BioGNV, les villes montrent l'exemple. Elles peuvent aussi encourager leurs délégataires à rouler au BioGNV par le biais des marchés

publics (collecte de déchets, transports scolaires, chantiers BTP, etc.)

- **Garantir des aides pour les véhicules au BioGNV** : proposer des dispositifs d'aides à l'achat de véhicules ou couvrir les frais liés à la carte grise sont différentes façons d'inciter les habitants à choisir des véhicules BioGNV.

GRDF aux côtés des petites villes de France

En accompagnant tous les acteurs de la mobilité vers un transport plus durable, GRDF se positionne comme un expert de la mobilité gaz. Du simple renseignement à la concrétisation du projet de conversion de flotte, GRDF accompagne les transporteurs et les collectivités.

De nombreux outils sont disponibles directement sur le site Internet de GRDF : catalogue de véhicules, outils de calcul des coûts de possession des véhicules diesel, GNV et électrique ou encore, annuaire des acteurs de la filière. GRDF peut aussi accompagner la collectivité dans l'expression de ses besoins dans l'installation d'une station BioGNV ou au travers d'un diagnostic local par exemple.

L'appui de GRDF est essentiel pour les petites villes qui n'ont pas toutes l'ingénierie suffisante pour développer ce type de projet.

LES PETITES VILLES MONTRENT L'EXEMPLE.

Focus sur l'action de Cestas, 16 000 habs, Gironde.

Témoignage de Pierre Ducout, maire de Cestas.

Au niveau de notre commune de Cestas, j'ai œuvré avec GRDF pour la meilleure desserte par un réseau de gaz sur l'ensemble du territoire. Ce cadre a facilité le raccordement d'un important projet de méthanisation piloté par le groupe agro-industriel "Pot au Pin", au réseau public GRDF et de stations Biogaz portés conjointement par GRDF, Air Liquide et Carrefour, une première s'inscrivant dans le schéma d'installation de stations GNV établi par le Département.



« Le gaz naturel comme le biogaz ont une place privilégiée dans le mix énergétique »

Toutes ces actions devront permettre de s'inscrire à moyen terme dans une trajectoire indispensable de neutralité carbone.

Focus sur l'action de Chamonix, 8 600 habs, Haute Savoie.

Témoignage d'Éric Fournier, maire de Chamonix

Face à une qualité de l'air qui ne cesse de se dégrader sur le territoire de la Communauté de Communes de Chamonix, les élus locaux ont vite compris la nécessité d'enclencher la transition énergétique. Au nombre des actions prises, le territoire a décidé de développer la production de biogaz, issu de la valorisation de biodéchets et des boues de stations d'épuration, afin d'alimenter les habitants et



« Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'implication de la Région, de l'ADEME mais aussi de GRDF »

les bus roulant au BioGNV. Le projet, aujourd'hui au stade de l'élaboration, a bénéficié du soutien décisif de la Région, de l'ADEME et de GRDF qui a joué un rôle essentiel dans l'émergence du projet grâce à son accompagnement technique et administratif de la collectivité.

